

**Tarifs  
de nos  
principaux  
produits et services  
au 1<sup>er</sup> juillet 2010**

**Professionnels  
& Entreprises**

Prix en euros, exprimés taxes incluses  
lorsque celles-ci sont dues.



Chère cliente, Cher client,

Vous trouverez dans cette brochure nos principales conditions tarifaires applicables à compter du 1er juillet 2010.


Le Crédit Maritime Bretagne-Normandie vous assure ainsi de la continuité de ses engagements de transparence, et vous apporte plus d'informations sur ses produits et services.

Votre conseiller reste bien entendu à votre disposition pour vous apporter de plus amples renseignements.

Merci de votre fidélité.

Patrick DUFOUR  
Directeur Général

# Sommaire

-  **Suivre le fonctionnement de votre compte** 4
  - Vos opérations courantes et votre arrêté de compte
  - Vos opérations exceptionnelles
  - Les dates de valeur
-  **Utiliser vos moyens de paiement** 5
  - Choisir votre carte bancaire
  - Les services liés à votre carte
  - Retirer des espèces
  - Autoriser un prélèvement sur votre compte
  - Emettre ou recevoir un virement
  - Utiliser un chéquier
  - Les incidents ponctuels de paiement
-  **Accéder à votre banque à distance** 7
  - Par internet
  - Par téléphone
  - Par télétransmission
-  **Choisir une convention de relation** 8
-  **Gérer votre portefeuille boursier** 8
  - Ordres de bourse Euronext Paris
  - Droits de garde
-  **Gérer votre trésorerie et Financer vos projets** 9
  - Gérer votre trésorerie
  - Financer vos projets
  - Autres prestations
-  **Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger** 10
  - Vos opérations de change
  - Vos opérations par carte bancaire
  - Vos virements vers l'étranger
  - Vos virements en provenance de l'étranger



### Vos opérations courantes et votre arrêté de compte

■ Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte	gratuit
■ Frais de tenue de compte (par mois)	
■ professionnels/PME	11,25
■ auto-entrepreneurs	5,25
■ associations/SCI	2,25
[A l'exclusion des comptes supports d'une convention de relation]	
■ Relevé de compte :	
■ mensuel	gratuit
■ par quinzaine (par mois)	2,20
■ hebdomadaire ou décadaire (par mois)	3,30
■ journalier (par relevé)	1,10
■ Facture professionnelle mensuelle	gratuit
■ Commission de service - frais forfaitaires de gestion liés aux agios (minimum par trimestre), si intérêts débiteurs	37,00
■ Commission de plus fort découvert (par trimestre)	0,08 %
■ Commission de compte (par trimestre - coût proportionnel au opérations passées au débit du compte)	0,10 %

### Vos opérations exceptionnelles

■ Information commissaire aux comptes *	103,00
■ Duplicata de document (par copie) *	1,67
■ Duplicata de relevé de compte >1 an (par copie) *	4,18
■ Recherche de document * :	
■ simple (moins d'1 an)	16,00
■ complexe	sur devis
■ copie	0,50
■ Recherche d'adresse erronée *	13,00
■ Renseignements commerciaux *	13,00
■ Clôture de compte	gratuit
■ Transfert de compte d'instruments financiers vers un autre établissement	120,00

### Les dates de valeur

■ Remise chèques	J+1
■ Paiement d'un chèque	J

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

Les dates de valeur mentionnées ci-dessus s'appliquent à toute opération libellée en euros ou dans une devise de l'Espace Economique Européen, dès lors qu'au moins un des deux prestataires de services de paiement (celui du bénéficiaire ou celui du payeur), se trouve sur le territoire de la France métropolitaine, dans les départements d'Outre-Mer, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy, à Mayotte ou à Saint-Pierre-Et-Miquelon (uniquement opérations en euros pour ces deux derniers territoires).



## Utilisez vos moyens de paiement

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

### Choisir votre carte bancaire

Les cartes Visa internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Vous pouvez également opter pour une carte haut de gamme, associée à de nombreux services (assurances, assistance...). Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (7 jours/7, 24h/24) pour faire immédiatement opposition.

### Carte de paiement - cotisation annuelle

■ Carte Visa Business Classic	60,00
■ Carte Visa Business Gold à débit immédiat*	120,00
■ Carte Visa Business Gold à débit différé*	127,00

### Les services liés aux cartes

■ Réédition du code confidentiel	9,75
■ Refabrication de la carte en cas de perte par le client ou d'usage non conforme	17,00
■ Refabrication de carte en urgence (72 heures)	33,00
■ Frais d'opposition carte pour vol ou usage frauduleux	gratuit
■ Frais d'opposition sur carte en cas de perte par le Client	30,00
■ Recherche sur opération CB France *	33,00
■ Recherche sur opération CB Etranger *	90,05
■ Frais impayé sur porteur étranger	130,00

### Retirer des espèces (en France et au sein de l'EEE\*)

■ Retrait d'espèces en euros à un distributeur Crédit Maritime ou du Groupe BPCE	gratuit
■ Retrait d'espèces en euros à un distributeur d'un autre établissement bancaire (à compter du 6 <sup>ème</sup> retrait dans le mois)	1,25
■ Retrait d'espèces au Guichet de votre agence	gratuit

### Autoriser un prélèvement sur votre compte

■ Frais de mise en place d'un avis de prélèvement :	
■ émis par un organisme financier	16,00
■ autres émetteurs	gratuit
■ Coût par opération	gratuit
■ Frais d'opposition sur prélèvement ou TIP (pour 1 semestre)	gratuit

\* EEE : Espace Economique Européen.

## Emettre un prélèvement

■ Remise de prélèvements - bordereau papier	5,00
■ Prélèvement émis (par ligne) :	
■ support papier	2,10
■ support magnétique - télétransmission	0,35
■ Rejet de prélèvement émis	4,00

## Emettre ou recevoir un virement (en France et au sein de l'EEE\*)

■ Virements occasionnels ou permanents reçus	gratuit
■ Virements occasionnels émis	
■ support papier	2,50
■ support magnétique - télétransmission - internet	0,64
■ Virements de trésorerie (VSOT)	
■ support papier	7,50
■ support magnétique - télétransmission	3,75
■ Virement permanent émis	0,64

## Utiliser un chéquier

■ Envoi de chéquier à domicile	
■ en pli simple	gratuit
■ en pli recommandé avec AR	frais postaux
■ Chèque de banque	14,00
■ Frais d'opposition	
■ sur chèque (par semestre)	8,50
■ sur chéquier (par semestre)	13,00

## Les incidents liés aux chèques

■ Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	13,75
■ Forfait de frais en cas de rejet(s) effectifs(s) d'un chèque sans provision (validité de 30 jours à compter de la date du 1 <sup>er</sup> rejet)	
■ inférieur ou égal à 50 €	30,00
■ supérieur à 50 €	50,00
■ Chèque émis en période d'interdiction bancaire	34,00

Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : la lettre d'information préalable au rejet, la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, les frais de gestion de compte en interdiction bancaire, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

## Les incidents ponctuels de paiement

■ Commission d'intervention (par opération, maxi 40/mois) :	8,65
---	------

Cette commission est la contrepartie du temps passé par le conseiller clientèle, à l'analyse du compte et de la situation du client avant de décider de payer ou non, une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné. Afin d'éviter ces frais, veillez à garder votre compte en position créditrice ou dans la limite de votre découvert autorisé. A défaut, nous vous recommandons de prendre contact rapidement avec votre conseiller.

■ Mise en opposition d'une carte par la banque pour utilisation abusive	40,00
■ Rejet d'un prélèvement (ou TIP) pour défaut de provision (maxi)	20,00
■ Rejet d'un virement permanent pour défaut de provision (maxi)	20,00
■ Rejet d'une échéance de prêt pour défaut de provision (maxi)	20,00
■ Frais par Saisie Attribution/ Avis à Tiers Détenteur	85,00
■ Frais par Opposition Administrative	85,00
Maximum : 10% du montant de l'opposition	
■ Ouverture dossier contentieux	78,00



## Accédez à votre banque à distance

### Par internet

- Cyberplus (abonnement mensuel, hors coût de connexion)
  - Internet : [www.creditmaritime-bretagne-normandie.fr](http://www.creditmaritime-bretagne-normandie.fr) 9,00

Votre abonnement vous permet de bénéficier, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site de votre Banque, aux services suivants: consultation de vos comptes et de vos encours de carte bancaire, possibilité d'effectuer des virements ou d'éditer des RIB. Si vous êtes titulaire d'une Convention de relation, ce service est inclus dans votre cotisation.

- Mesbanques (abonnement mensuel, hors coût de connexion)
  - 3 services 36,00
  - tous services 46,00

Le service Mesbanques.net vous permet d'accéder à l'ensemble de vos banques, avec un simple accès internet.

### Par téléphone

- Serveur vocal Tonalité +
  - Composez le **qualifil** 0 892 892 292  
0,337 € TTC / min

Le service à distance Tonalité + vous permettra de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations et de passer des ordres de bourse.

### Par télétransmission

- Abonnement télétransmission (par mois) 46,00

\* EEE : Espace Economique Européen.



## Choisir une convention de relation

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à la gestion quotidienne de vos comptes, adaptée à vos besoins et vous permettant de bénéficier d'importantes réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits, à l'unité. Le prix de la convention dépend des options choisies.

### Pack'Pro

cotisation mensuelle pour les conventions souscrites  
à compter du 20/10/2008 - à partir de (module de base) :

■ niveau 1*	20,00
■ niveau 2	25,00
■ niveau 3	30,00
■ niveau 4	38,00

\* 50% de réduction en cas de statut d'auto-entrepreneur



## Gérer votre portefeuille boursier

### Ordres de Bourse Euronext au comptant

Montant des ordres	Commission de courtage*	Minimum de perception	Commission SRD
≤ 20 000 €	1,20 %	16,00 €	1,20 % minimum 16,00 €
compris entre 20 000 et 40 000 €	1,10 %		
> 40 000 €	1,00 %		

\* Réduction de 50 % pour les ordres passés par le site Cyberplus

■ Achat ou vente reportée	0,30 %
■ Frais de souscription OPCVM <u>hors Groupe</u>	
■ France	35,00
■ Etranger	50,00

### Droits de garde \*

frais annuels par compte - maxi 285,00 €

■ Droits fixes	28,00
■ Frais forfaitaires par ligne de valeurs étrangères	50,00
■ Droits variables	
■ jusqu'à 100 000 €	0,45%
■ au-delà	0,12 %



## Gérer votre trésorerie

### Les crédits court terme

■ Mise en place ou renouvellement	
■ frais de dossier - coût proportionnel au montant du crédit	0,50 %
■ minimum	75,00
■ Découvert du compte convenu et formalisé :	
Le taux d'arrêté des intérêts débiteurs est révisé chaque trimestre en fonction de l'évolution des conditions de marché. Le TEG figure sur l'arrêté.	
■ Commission de suivi (par trimestre, si le compte a été débiteur plus de 75 jours et le solde moyen débiteur > 300 €)	110,00

### Les cessions de créances professionnelles (loi Dailly)

■ Remise (par bordereau)	5,00
■ Relevé de facturation	8,50
■ Notification de créance	16,50
■ Facture impayée	16,50

### Les effets de commerce

■ Traitement remise papier/disquette	5,00
■ Traitement effets (par effet)	
■ lettre de change relevé (LCR) papier	4,00
■ lettre de change magnétique ou télétransmise	0,45
■ présentation à l'acceptation/prorogation	16,50
■ changement de domiciliation/demande d'avis de sort	16,50
■ retour d'impayés/réclamation	16,50
■ LCR domiciliée et avisée	gratuit
■ LCR domiciliée non avisée	16,50
■ Rejet d'effet pour défaut de provision	16,50

## Financer vos projets

■ Prêt moyen ou long terme	
■ frais de dossier	0,50%
Minimum 150,00 €	

### Les garanties

Pour les prêts, viennent s'ajouter aux frais de dossier, les frais de prise de garantie ainsi que la récupération des frais engagés par la banque (greffe, enregistrement).

## Autres prestations

■ Duplicata du tableau d'amortissement *	25,08
■ Information caution (plafond : 3 opérations par an)	32,00
■ Décompte de prêt	29,90

## Location de coffres

- Coffre - à partir de \* (HT, par an, en fonction du volume du coffre) 56,41

## Transmettre votre patrimoine

- Ouverture d'un dossier de succession (en pourcentage du montant de l'actif) \* - minimum 45,00 € - maximum : 300,00 € 0,84 %



## Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger

### Vos opérations de change

- Délivrance de chèques de voyage en euros - minimum : 4,15 € 1,50 %
- Encaissement de chèque de voyage :
  - en euros - minimum : 4,15 € 1,50 %
  - en devises 5,80
- Achat et vente de billets de banque étrangers 5,80

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

### Vos opérations par carte bancaire

- Paiement par carte bancaire **en devises** hors de l'EEE\*
  - commission proportionnelle au montant de la transaction 2,10 %
- Retrait d'espèces à un distributeur **en devises** hors de l'EEE\*
  - commission fixe 2,10
  - commission proportionnelle au montant du retrait 2,10 %

### Vos virements émis vers l'étranger

- Délivrance acquis SWIFT (par avis d'opéré) 9,30
- Virement Européen<sup>(1)</sup> ou Eurovirement SEPA<sup>(2)</sup> 2,50
- Autres virements émis en Euro ou en devises vers un pays\*\* hors EEE
  - minimum de facturation 16,60
  - commission proportionnelle jusqu'à 76 225 € 0,10 %
  - commission proportionnelle au-delà de 76 225 € 0,05 %
  - + commission de change proportionnelle au montant de la transaction voir ci-dessous

### Vos virements en provenance de l'étranger

- Virement Européen<sup>(1)</sup> ou Eurovirement SEPA<sup>(2)</sup> gratuit
- Rapatriements en devises en provenance de l'étranger\*\*\* (hors EEE\*) 22,00  
voir ci-dessous
- + commission de change proportionnelle au montant de la transaction

Toutes les opérations faisant l'objet d'achat ou de vente de devises au comptant ou à terme comportent une commission de change de 0,05 % jusqu'à 76 225 €, puis de 0,025 % au-delà, avec un minimum de 13,50 €. Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

## A votre écoute

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Caisse Régionale de Crédit Maritime a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

Vous disposez de trois possibilités :

**1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.**

**2. Vous pouvez également contacter le Service Clientèle de votre Banque**

*Crédit Maritime Bretagne-Normandie  
Service Qualité  
2 allée Saint-Guénolé  
29557 Quimper cedex 9*

NB : Seules certaines prestations exprimées Hors Taxes, et signalées par le symbole \* sont assujetties à la TVA et peuvent donner lieu à récupération.

<sup>(1)</sup> Il s'agit d'un virement d'un montant maximum de 50 000 € libellé en euros et à destination d'un des pays de l'Espace Économique Européen. L'IBAN (relevé d'identité bancaire européen) et le BIC (code d'identification international de la banque du bénéficiaire) doivent être correctement renseignés, en mode "frais partagés".

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un virement ordinaire émis en euros vers un pays de l'Espace Unique des paiements en zone Euro (SEPA : Espace Economique Européen + Suisse).

\* EEE : Espace Economique Européen.

\*\* Sous réserve que la banque du bénéficiaire soit atteignable.

\*\*\* Sont considérées comme effectuées avec l'étranger, les opérations :

- Libellées en devises de l'EEE\* (y compris en euros), effectuées en dehors de l'EEE\* ou hors de France, si le prestataire de l'utilisateur du service de paiement est situé à Saint Pierre et Miquelon ou à Mayotte ;

- Libellées en devises étrangères à l'EEE\* mais effectuées dans un pays de l'EEE ou hors de l'EEE\*.

Le présent document recense les principales conditions tarifaires de nos produits et services. Celles-ci peuvent être modifiées à tout moment.

Pour toute information personnalisée, nous vous invitons à vous rapprocher de votre interlocuteur habituel.

**[www.creditmaritime-bretagne-normandie.fr](http://www.creditmaritime-bretagne-normandie.fr)**

## Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel de Bretagne-Normandie

Siège social :

ZAC Atalante Champeaux - 2 rue Pierre-Joseph Colin 35000 RENNES

Adresse postale :

2 allée Saint-Guénolé 29557 QUIMPER cedex 9

Société coopérative à capital variable - 775 577 745 RCS RENNES

Société de courtage en assurance, immatriculée au registre des intermédiaires d'assurance sous le n° 07 005 787.

